

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

ACCUEIL DE LOISIRS MILLE BULLES 3 – 11 ANS

LE PERISCOLAIRE ECOLE DE ST MAURICE-LA-CLOUÈRE

HORAIRES :

Accueil périscolaire du matin
7h30 – 8h20

Accueil périscolaire du midi
11H30 – 13H20

Accueil périscolaire du soir
16H30 – 18h30

INSCRIPTIONS

Aucune inscription préalable n'est nécessaire.

Nous considérons qu'un enfant fréquente la garderie à partir du moment où les animateurs le prennent en charge à la sortie des classes.

FACTURATION

La facture établie en fonction du quotient familial sera envoyée à la fin du mois ou au début du mois suivant.

Aucune inscription
ni annulation
ne sera
prise en compte
par téléphone

LES MERCREDIS

FORMULES :

FORMULE 1 MATIN + REPAS
7h30 – 9h30
13h00 – 13h30

FORMULE 2 REPAS + A.M.
11h30 – 12h00
13h30 – 18h30

FORMULE 3 JOURNÉE COMPLÈTE
7h30 – 9h30
13h30 – 18h30

INSCRIPTIONS

Possibilité d'inscrire les enfants jusqu'au jeudi soir pour le mercredi suivant.

Les inscriptions sont ouverte dès juin par mail uniquement.
alsh@millebulles-csc86.org

ATTENTION, LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ

l'inscription est prise en compte lorsque vous recevez notre réponse par retour de mail.

ANNULATIONS

Jusqu'au jeudi soir (pour le mercredi suivant) ou présentation d'un justificatif médical afin que la ou les journées ne soient pas facturées

FACTURATION

La facture est envoyée par mail à la fin du mois.

LES VACANCES

HORAIRES

Matin : entre 7h30 et 9h30
Soir : Entre 16h30 et 18h30

ACCUEIL

En journées complètes seulement

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes en septembre pour toutes les vacances scolaires jusqu'à fin août. Par mail uniquement :

alsh@millebulles-csc86.org
ATTENTION, LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ

Date limite d'inscription 10 jours avant le premier jour des vacances. L'inscription est prise en compte par retour de mail.

ANNULATIONS

10 jours en avance ou présentation d'un justificatif médical afin que la ou les journées ne soient pas facturées

FACTURATION

A la fin des vacances ou au mois pour l'été.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le solde antérieur des factures doit être intégralement réglé. L'adhésion à l'association est nécessaire pour inscrire les enfants les mercredis ou les vacances scolaires. Elle ne l'est pas pour le périscolaire. Vous devez effectuer une demande d'inscription écrite par mail alsh@millebulles-csc86.org. Votre enfant doit être scolarisé en école maternelle ou élémentaire.

FERMETURE ANNUELLE LA SEMAINE DU 15 AOUT ET LA DEUXIEME SEMAINE DES VACANCES DE NOEL.

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

ACCUEIL DE LOISIRS MILLE BULLES 3 – 11 ANS

FACTURATION

COEFFICIENT FAMILIAL :

QF 1 (000€ – 457€) journée 7€ (8€ hors comcom)
QF 2 (458€ – 609€) journée 8.6€ (9.6€ hors comcom)
QF 3 (610€ – 762€) journée 9.7€ (10.7€ hors comcom)
QF 4 (763€ – 1000€) journée 10.9€ (11.9€ hors comcom)
QF 5 (1001€ – 1200€) journée 12.1€ (13.1€ hors comcom)
QF 6 (1200€ et plus) journée : 13.3€ (14.3€ hors comcom)

Les familles sont tenues de fournir un numéro d'allocataire CAF ou MSA, sans quoi, le tarif maximal sera appliqué.

PAI

Si vous devez prévoir un repas (allergie alimentaire), le prix du repas sera déduit de la facturation (2.6€).

RAMASSAGE EN BUS

2€ par trajet, par enfant sur les communes suivantes :
Brion, St Secondin, Château-Garnier, Sommières, La Ferrière, Champagné saint hilaire, magné

SI VOUS NE RECEVEZ PAS LES FACTURES, MERCI DE NOUS LE FAIRE SAVOIR

DOSSIER SANITAIRE

DOSSIER SANITAIRE

Le dossier sanitaire est composé des documents suivants :

- L'attestation de droit à l'image remplie et signée,
- L'acceptation du règlement de fonctionnement rempli et signé
- L'attestation d'assurance scolaire
- La photocopie des vaccins
- La fiche sanitaire de liaison
- Le PAI si besoin (la photocopie du document ainsi que le matériel nécessaire (ventoline, piqures etc..))

RÉGIME SPÉCIFIQUE

Merci d'informer la direction par mail dans le cas d'un PAI.

La famille devra fournir le repas si c'est une allergie alimentaire.

Le prix du repas sera déduit de la facture. Dans le cas d'un régime alimentaire spécifique (vegetarien, sans porc, hallal etc), les parents peuvent fournir un repas qu'ils le souhaitent (le prix ne sera pas déduit de la facture).

TRAITEMENTS MEDICAUX

Dans le cas d'un PAI : fournir le document et les médicaments dans le cas d'un traitement médical : aucun médicament ne peut être délivré aux enfants sans PAI, même avec une ordonnance.

DROIT À L'IMAGE

Un document doit être signé par les familles acceptant ou non l'utilisation des photos / vidéos de leurs enfants.

ACCUEIL FAMILLES

PERSONNES HABILITÉES A VENIR CHERCHER LES ENFANTS

Toute personnes de plus de 10 ans inscrite sur la fiche sanitaire de liaison ou précisée par mail peut venir récupérer un enfant (sur présentation de la carte d'identité si c'est une personne inconnue de nos services).

SIGNATURE

La personne qui récupère l'enfant doit obligatoirement signer la feuille de présence avant de partir.

DÉPART SEUL

A partir de 8 ans et une autorisation écrite des familles par mail.

AUTRE PERSONNE

Si une personne autre que la famille doit venir chercher votre enfant, merci de nous envoyer son nom et prénom par mail. Nous demanderons la carte d'identité.

RETARD

Les retards ne sont pas autorisés. L'équipz de l'accueil de loisirs se reserve le droit de ne plus accueillir l'enfant si plusieurs retards sont constatés



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

ACCUEIL DE LOISIRS MILLE BULLES 3 – 11 ANS

QU'EST CE QU'UN ALSH

C'EST QUOI ? QU'EST CE QU'ON PEUT Y FAIRE ?

C'est un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation en dehors du temps scolaire.

Nous proposons des activités créatives, sportives, jeux libre, musique, bricolage, projets, semaines à thème

LES SÉJOURS

Nous proposons des séjours de 3 à 5 jours chaque été pour les enfants de 4 à 11ans. Une plaquette d'information est diffusée chaque début d'année.

ALSH EMANCIPATEUR

Nous veillons à mettre les enfants au cœur du projet. Nous faisons en sorte de réaliser leurs projets et de les accompagner dans leurs idées. Vous trouverez plus de détails dans le projet pédagogique.

MENUS ET PROGRAMMES

Les menus et programmes d'activités sont consultables sur le site internet 1 mois avant chaque période de vacance.

PROJET PÉDAGOGIQUE

Ce projet traduit les engagements de notre équipe envers les familles et les enfants. Il est disponible pour les familles à l'accueil de loisirs.

PROJET ÉDUCATIF

Ce projet traduit les valeurs de l'association. Il est disponible pour les familles à l'accueil de loisirs.

HABILITÉ PAR LA DDCS

Les ALSH sont régis par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale dans le cadre de la réglementation des accueils de loisirs.

EQUIPE

ÉQUIPE DE DIRECTION

COORDINATRICE ENFANCE-
JEUNESSE

3 - 15 ANS

Lydie RINAUD

DIRECTION ACCUEIL DE LOISIRS,
PÉRISCOLAIRE

3 - 11 ANS

Marie GUICHARD

EQUIPE D'ANIMATION

4 animateurs permanents

1 à 10 animateurs
vacataires

50 % équipe diplômée

30 % équipe en cours de
formation

20 % équipe non diplômée

LA RESTAURATION

Le service de restauration
(les repas du midi et les
gouters) est assuré par le
prestataire "Valeurs
culinaires.

Les enfants doivent
ramener leur serviette de
table chaque semaine.
Merci d'inscrire leur nom
dessus.

Nous n'avons aucun
endroit pour les
entreposer. Elles resteront
dans les sacs de vos
enfants.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TENUE VESTIMENTAIRE

Prévoir chaque jour un sac à dos avec une paire de chaussures de sport, une tenue de rechange, une gourde d'eau, des vêtements adaptés à la météo, un doudou, tétine si besoin, crème solaire et casquette / chapeau l'été.

Les vêtements oubliés seront donnés à la gratiféria (printemps et automne).

DÉGÂTS MATÉRIEL

l'accueil de loisirs se réserve le droit de demander à la famille un remboursement des dégâts matériels provoqués par l'enfant

ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

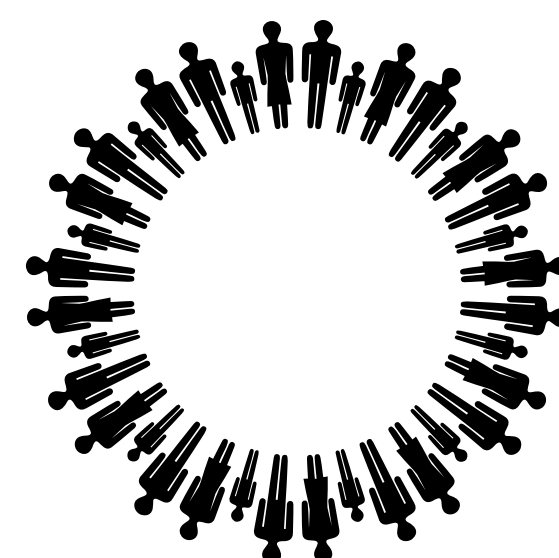
Chaque enfant relevant d'un projet personnalisé nécessite un rendez-vous avec la direction.

AVERTISSEMENT

Les parents seront avertis si le comportement d'un enfant perturbe le fonctionnement de la vie collective de l'accueil de loisirs.

EXCLUSION TEMPORAIRE OU DÉFINITIVE

Si l'enfant, de par son comportement, met en danger sa propre santé physique ou morale ou celle d'autres enfants, nous nous réservons le droit de l'exclure temporairement ou définitivement.



CENTRE SOCIAL D'ANIMATION MILLE BULLES

GÉRÉ PAR DES PARENTS BÉNÉVOLES

CO-PRÉSIDENTS :

Marie-France PERRON – Raphaël THUILLIER

TRÉSORIÈRES :

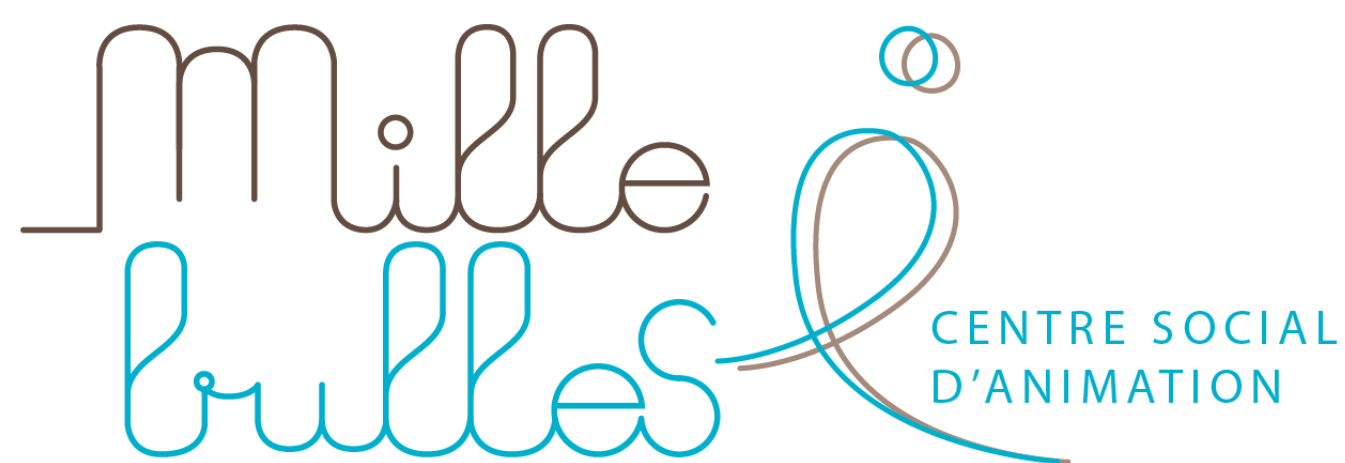
Aurelia PAUL – Alexia DOUX

SECRÉTARIAT :

Mariam EL MOUDNI

MEMBRES :

Elodie CHOUTEAU – Betty BUREAU



CONTACT

ADRESSE POSTALE

Accueil de loisirs Mille Bulles
Salle des sports, rue Bellabre,
86160 Saint-Maurice-la-Clouère

ADRESSE E-MAIL

alsh@millebulles-csc86.org

CONTACT TELEPHONIQUE

05.49.53.38.58 – 06.08.76.58.58

LES SECTEURS

DIRECTION / COORDINATION

Mary FRAUDEAU

COMPTABILITE

ACCUEIL

Aude ROTELLINI

SECTEUR FAMILLE

Justine MAGNIEN

ACCUEIL DE LOISIRS 3 - 11 ANS

Lydie RINAUD – Marie GUICHARD
Rodolphe HIVIN – Thomas JARSON
Benoist SABOURIN – Sarah JOSSE
Lena GASTON – Bernadette DOUCHAIN

SECTEUR JEUNES 11 - 14 ANS

Elisa DESSIOUX

LUDOTHEQUE

Aurélie MESNARD – Anaïs GRZESKOWIAK

RELAIS PETITE ENFANTS 0 - 3 ANS

Véronique BIRCKEL

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS / PARENTS

Adeline MOULARD – Aurélie MESNARD –
Anaïs GRZESKOWIAK

RECYCLERIE - MILLE TROUVAILLES

Bastien ROLAND



ACCEPTATION RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le présent règlement de fonctionnement à été approuvé par l'association MILLE BULLES dont le siège social se situe 1, rue Bellabre 86160 Saint-Maurice-la-Clouère

Je soussigné mr / mme _____,

responsable légal de l'enfant _____

certifie avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs.

J'accepte l'ensemble des dispositions dudit règlement et je m'engage à en respecter toutes les clauses.

Fait à _____, le _____

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Equipe de direction

CENTRE SOCIO-CULTUREL MILLE BULLES
1 rue Bellabre - 86160 St Maurice la Clouère
Tél. 05 49 18 91 94
millebullesaccueil@orange.fr
www.associationmillebulles.com
SIRET 402 208 973 00015 - APE 9499Z



AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

Je soussigné mr / mme _____,
responsable légal de l'enfant _____

Autorise :

Les représentants de l'accueil de loisirs Mille Bulles à

prendre mon enfant en photo

en vidéos

utiliser ce support pour une publication :

sur le site internet de l'association

sur l'album photo

sur tout support d'information relatif à la promotion des activités de l'ASSOCIATION (articles de presse, journée des associations...)

Ces prises de vue et de vidéos ne pourront ni être vendues, ni utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci dessus. Conformément à la loi relative aux fichiers et aux libertés, le libre accès aux documents établis pas l'association Mille Bulles est garanti de même que le droit de retrait.

Fait à _____, le _____

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Equipe de direction :

CENTRE SOCIO-CULTUREL MILLE BULLES
1 rue Bellabre - 86160 St Maurice la Clouère
Tél. 05 49 18 91 94
millebullesaccueil@orange.fr
www.associationmillebulles.com
SIRET 402 208 973 00015 - APE 9499Z

